



HAL
open science

Produire des propositions théoriques. Épistémologie de l'usage des études de cas.

Nathanaël Wadbled

► **To cite this version:**

Nathanaël Wadbled. Produire des propositions théoriques. Épistémologie de l'usage des études de cas.. Recherches Qualitatives, 2016, Prudence empirique et risque interprétatif, Hors-série (20), pp.383-394. hal-01661691v2

HAL Id: hal-01661691

<https://hal.science/hal-01661691v2>

Submitted on 2 May 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

NATHANAËL WADBLED

**Produire des propositions théoriques
Epistémologie de l'usage des études de cas**

In Catherine de Lavergne (dir.) *Recherches Qualitatives* Hors-série n°20 *Prudence empirique et risque interprétatif*, 2016, p. 383-394.

Disponible en ligne :

http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/HS-20/rq-hs-20-wadbled.pdf

Introduction. La pertinence sociologique d'études locales en question.

La question de l'intérêt de résultats établis à partir d'études de cas se pose dans la mesure où ils ne valent que pour le cas ou pour le site étudié. Si l'étude de cas prétendait être généralisable alors qu'elle ne se fonde pas sur une détermination statistique de son site, elle ne le ferait que de manière illégitime en généralisant des résultats locaux non représentatifs. Elle ne pourrait que donner une intelligibilité locale et conjoncturelle. Ce serait croire que l'analyse ethnographique d'un seul cas peut identifier une relation causale sans que le chercheur se préoccupe de savoir si cette relation se retrouve dans d'autres cas. Le réalisme critique encourage une telle position en traitant la causalité en termes de pouvoirs possédés par des agents et des objets particuliers, plutôt qu'en termes de relations entre catégories de phénomènes (Hammersley, Gomm, & Foster, 2000, p. 258).

Une telle critique s'adresse en général aux études qualitatives. Une réponse possible serait de soumettre ou d'inscrire des études de cas dans des recherches plus générales qui les utiliseraient dans leur épistémologie propre. D'un côté elles seraient faites en tant qu'exemplifications permettant de tester une hypothèse générale. Chaque étude permettrait de vérifier des lois sociales testées sur le modèle poppérien de la falsification : essayer une hypothèse considérée juste tant qu'elle permet de faire des prédictions qui se vérifient. Il s'agit de faire du cas particulier l'illustration d'une théorie. Il ne vaut alors pas pour ses

spécificités, mais pour ce qui, malgré celles-ci, le situe dans une structure générale. Réciproquement, les études qualitatives pourraient être considérées comme des recherches exploratoires destinées à établir des hypothèses pouvant être ensuite testées à une échelle plus grande.

Cependant la notion de généralisation pourrait également être repensée autrement que de manière statistique ou légale. L'enjeu est de définir la possibilité d'une généralisation autorisant un usage des résultats d'une étude de cas sans pour autant en faire des exemples représentatifs ou des tests de falsification. C'est en particulier ce que proposent plusieurs sociologues attentifs à définir une épistémologie propre de l'étude de cas justifiant à la fois de sa rigueur méthodologique et de sa pertinence théorique. L'objectif n'est pas simplement de constater la possibilité pratique d'études qualitatives, mais de définir des modalités spécifiques qu'elle peut prendre : l'étude de cas en tant que courant épistémologique (*case study*) est en effet une certaine manière de faire des études quantitatives, même si toutes travaillent bien sur des cas. À proprement parler, il s'agit d'un cadre méthodologique ou d'une logique de conception de recherche plutôt que d'une méthode attachée à une discipline (Hamel, 1998; Ragin & Becker, 1992). L'*étude de cas* ne définit pas des modalités ou des instruments méthodologiques.

Du particulier au général : repenser le concept de généralisation. *Réutiliser des résultats.*

D'un côté, l'étude de cas est attentive à ce qu'il y a d'individuel et de particulier, c'est-à-dire à la singularité en tant que telle. La méthode de l'*étude de cas* se fonde sur une critique des sociologies structuralistes et fonctionnalistes (Stake, 1995). Elle s'oppose à la définition de structures ou de lois sociales abstraites des contingences locales, posées par induction à partir d'échantillons, pour affirmer la nécessité de se concentrer sur l'expérience des situations particulières. Un cas est un contexte circonscrit correspondant à une unité logique dans lequel on étudie des événements, des processus, des résultats, etc. Un cas est donc un point de vue spécifique sur un objet spécifique, un individu ou un groupe d'individus formant un individu complexe (Eckstein, 2000) étant des formes particulières de la définition du cas.

D'un autre côté, d'un point de vue épistémologique, la question de la généralisation s'est posée aux sociologues faisant de telles études. Certains sont attachés à la localité des

études et refusent toute généralisation (Goetz & Le Compte, 1984 ; Guba & Lincoln, 1981 ; Lincoln & Guba, 2000 ; Mitchell, 2000 ; Schofield, 2000), parce qu'ils la considèrent comme une extension illégitime d'un cas à une population sans que celui-ci en soit représentatif. D'autres, au contraire ont cherché à repenser la notion de généralisation autour de ce que le sociologue Robert Yin nomme une proposition théorique (Yin, 2013). Le résultat est disponible pour aider à formuler des propositions qui pourront éventuellement être utilisées pour rendre intelligibles d'autres cas. Il ne s'agit donc pas d'une modélisation inductive capable de produire des prédictions, puisque ses généralisations n'ont pas prétention à être des explications légales.

Les propositions théoriques fonctionnent comme des propositions de recherche, puisqu'il n'est pas question de les tester *a priori*, mais de les utiliser *a posteriori* avec d'autres études. Il semble que ces résultats doivent être perçus comme posant des questions plutôt que comme apportant des réponses ou une connaissance (Donmoyer, 2000). Ce sont alors des schémas théoriques appelés concepts sensibilisants par le sociologue Herbert Blumer : « Tandis que les concepts définitifs fournissent des prescriptions sur ce qu'il faut voir, les concepts sensibilisants se contentent de suggérer la direction où il faut regarder » (Blumer, 1954, p. 7). Ils fournissent un cadre d'analyse pour une description empirique que Robert Yin précise en en tirant les conséquences méthodologiques. En effet, il insiste sur la nécessité de fixer *a priori* une question et un objet de recherche qui établissent les contours du site étudié (Albarello, 2011 ; Mitchell, 2000 ; Yin, 2013). Le chercheur arrive sur le terrain plus avec des questions qu'avec une hypothèse. L'intérêt d'un *concept sensibilisant* est de d'abord spécifier qui, et quoi, sera ou non étudié, sans présager des données. Le cadre conceptuel est essentiellement une « version momentanée de la carte du territoire exploré par le chercheur » (Miles & Huberman, 1991, p. 46).

Une telle conception ouvre une possibilité d'utiliser les résultats d'une étude de cas sous forme de cadre théorique dans une variété d'autres situations particulières : pour d'autres cas ou à une autre échelle. Si un site détermine une situation ou une population particulière, les conclusions tirées le sont pour être utilisées dans des situations ou sur des populations plus larges. Les conclusions et résultats obtenus sont « un support, facilitant notre compréhension de quelque chose d'autre » (Stake, 1995, p. 32). Pour la sociologue Janet Schofield, c'est dans ces limites qu'une étude de cas peut être utile comme évaluation (Stufflebeam & Shinkfield, 2007 ; Yin, 2013). Si elle ne permet pas de confirmer ou d'infirmer l'efficacité d'un programme à grande échelle, l'analyse des sites particuliers dit quelque chose de la situation

générale en révélant des possibilités qu'elle peut prendre (Schofield, 2000). Il s'agit alors de proposer une redéfinition de l'évaluation sur le modèle de celle proposée pour la généralisation. Son but ne serait pas seulement de déterminer la validité d'un programme général à partir d'études de cas. Dans ceux où il n'est possible ni de mener une étude exhaustive ni de définir la représentativité du cas, sa fonction est peut-être d'ouvrir des pistes ou de donner une idée plus que d'établir une certitude. Sans se contenter simplement de poser la question de « mettre en énigme ce qui paraît normal » (Paugam, 2012, p. 30), produire une évaluation renonçant à une réponse définitive serait réalisable, à la condition que son objet soit d'évaluer des expériences et non le dispositif qui les induit, comme si ces expériences étaient surdéterminées (Albarelo, 2011). De ce point de vue, une étude de cas serait une science sociale appliquée et non pure (Varenne, 2011). En effet, elle ne serait pas seulement abstraite de toute utilité concrète en ayant simplement pour but d'accroître la connaissance au sujet d'un ordre spécifique de phénomènes, contrairement à l'évaluation muséale dont les résultats ont une dimension pratique.

L'extension du site.

L'utilité heuristique des propositions théoriques se trouve ainsi dans les études à venir qui pourront les utiliser en les recontextualisant. Ces travaux, mis en rapport dans une étude multi-sites (Eickstein, 2000 ; Miles & Huberman, 1991 ; Yin, 2013), peuvent permettre non de les confirmer ou de les mettre à l'épreuve comme si elles étaient des hypothèses au sens poppérien, mais de déterminer leur opérativité : la généralisation est dite empirique et ne dépend pas d'une falsifiabilité (Eickstein, 2000). Il s'agit donc de se limiter aux deux premiers niveaux que le biologiste Claude Bernard présente dans la séquence de l'enquête en sciences expérimentales : l'observation et l'hypothèse. Sont par contre délaissées la vérification et la théorie, pourtant indispensables dans une conception classique de la science (Varenne, 2011). La conséquence est notamment qu'un contre-exemple n'autorise pas à invalider la proposition, mais indique simplement qu'elle n'est pas utilisable dans un certain contexte. Ainsi, soit ce contexte particulier est défini comme échappant au champ d'application de la proposition théorique, soit celle-ci doit être modifiée pour l'y inclure (Hammersley, Gomm, & Foster, 2000).

Si dans chaque site les mêmes propositions théoriques permettent de produire une intelligibilité des données recueillies, alors cette réplique donne une crédibilité ou une plausibilité à la proposition théorique (Eickstein, 2000), même si elle n'accède jamais au statut d'explication légale. L'enjeu n'est pas de s'en servir pour prédire des résultats, mais

pour rendre intelligibles des données. Il est donc possible sous certaines conditions de généraliser à condition de renoncer à toute prétention légale. Ces généralisations doivent être analytiques (Hammersley, Gomm, & Foster, 2000; Yin, 2013), c'est-à-dire construites *a posteriori* à partir des observations des différents cas. Elles sont obtenues par l'analyse des données dont on constate la capacité d'être rendues intelligibles par une proposition théorique donnée. Elles s'opposent aux généralisations *a priori* indépendantes de l'expérience, et sont légales au sens où elles permettent de faire des prédictions. Un tel travail peut prendre deux orientations (Miles & Huberman, 1991; Ragin, 1987).

La première orientation est de faire une autre étude sur un cas similaire, en tant qu'entité pleine et entière, afin d'examiner ses configurations et de construire une proposition théorique de ce type de site. L'objectif est alors de multiplier les exemples de la même chose, chacun étant représentatif de l'ensemble. Dans une telle stratégie orientée cas, l'analyste utilise un cadre théorique pour étudier un cas en profondeur puis examine plusieurs cas successivement afin de vérifier si le modèle découvert dans un premier cas correspond à celui des autres. Les différents sites sont donc définis *a priori* en fonction de leur similarité. La proposition théorique est ainsi restreinte, à la limite, aux cas identiques ou extrêmement similaires. La proposition théorique ne pourrait être appliquée qu'à une population *a priori* homogène et serait incapable de percevoir les différentes possibilités dans une population empiriquement fixée. Donc pour utiliser une proposition théorique issue d'une étude de cas sur un autre site, il faudra *a priori* le connaître précisément pour garantir qu'il a exactement les mêmes caractéristiques. Renonçant à une démarche statistique en raison de la difficulté à définir un échantillon représentatif, les résultats d'une étude de cas ne seraient utilisables que dans des cas absolument similaires.

La seconde orientation est une stratégie orientée variable qui répond à cette limitation. Il s'agit d'isoler une variable et d'en observer le comportement dans d'autres sites par ailleurs différents. Il s'agit alors de voir dans quelle mesure la proposition théorique formée peut être recontextualisée non seulement dans des contextes similaires, même s'ils sont toujours propres, mais dans des situations différentes. La distance entre le site d'origine et ceux avec lesquels les résultats sont comparés indique l'extension du champ d'application de la proposition théorique. Par l'agrégation de plusieurs études faites séparément du même point de vue, l'enjeu n'est alors pas de généraliser, mais de définir les conditions non à proprement parler d'un phénomène, mais de la possibilité d'utiliser de manière pertinente une proposition théorique donnée. Tout en s'opposant formellement à toute généralisation légale, il serait

possible de reconnaître la pertinence de cette perspective en parlant de congruence entre des situations pour désigner l'usage dans des situations différentes.

Il y aurait ainsi une possibilité d'usage d'une proposition théorique, même si ses conditions de possibilités sont elles-mêmes des propositions théoriques. Une démarche énumérative exhaustive étant impossible pour une population importante, l'impossibilité technique s'accompagnant du refus théorique de définir la représentativité du site étudié interdit de déterminer des variables nécessaires et suffisantes d'un phénomène (Robinson, 2000). Les conditions de possibilités définies ne sont donc pas de nouveau des lois sociales. Indépendamment d'une démarche statistique, toute affirmation de la nécessité légale d'une variable à ce niveau serait illégitime. Au mieux, dans une étude multi-cas appelée par une étude cas, il est concevable d'affirmer la plausibilité d'une telle détermination de la même manière que celle de la proposition théorique. La mise en relation de cas n'implique donc pas une approche probabiliste, même si elle tend à élargir la population : ces conditions ne sont pertinentes que dans le site complexe ou le méta-site particulier constitué de la multiplicité des sites étudiés.

Du général au particulier : définir des structures de manière non structurale pu fonctionnelle.

Le cas comme exceptionnalité normale.

L'intérêt d'une approche orientée variable est son intérêt pour un phénomène dans des contextes et des conjonctures différents. Il n'est donc jamais parfaitement similaire, et en conséquence la proposition théorique à chaque fois utilisée doit être recontextualisée. Il est impossible de l'utiliser telle qu'elle l'a été pour un autre cas en raison des décalages induits par chaque contexte spécifique. Les propositions théoriques sont ainsi des idéaux-types (Blin, 1995; Cefaï & Depraz, 2001; Donmoyen, 2000). Un idéal-type ne sert pas de schéma ou de loi dans lequel on pourrait ordonner la réalité à titre exemplaire, il ne vaut que comme un concept limite purement idéal, utilisé pour clarifier un contenu empirique qui ne s'y réduit jamais. Il y a toujours un écart entre la réalité et le type idéal.

À l'intérieur du champ de pertinence d'un idéal type, les différents cas sont considérés comme des *exceptionnalités normales* (Ginzburg & Poni, 1981). Ce concept a été proposé par la micro-histoire, pratiquant des études de cas ayant la particularité de travailler sur des cas non contemporains. Il a pour fonction de rendre compte à la fois de congruences entre différents cas autorisant à élaborer une structure sociale qui les intègre, et de leur

irréductibilité propre interdisant toute réduction à cette structure. Les singularités sont prises en compte sans prétendre à une représentativité, tout en estimant à la fois qu'elles échappent à la norme, car tout individu a un comportement propre, et qu'elles s'inscrivent dans la norme, puisqu'elles sont celles d'individus entrant dans la norme statistique de leurs groupes sociaux. Cette perspective s'oppose aux généralisations qui s'abstraient des réalités concrètes telles que les agents les vivent, c'est-à-dire tels qu'ils en font l'expérience dans un contexte toujours particulier. Réciproquement, pour reprendre l'expression de l'historien Ivon Jablonka, cet intérêt pour l'individuel ne signifie pas une myopie (Jablonka, 2012) ou l'oubli des caractéristiques sociales et culturelles plus larges dans lesquelles sont engagés les individus et par rapports auxquelles ils ont leurs expériences propres. Une telle pratique passe par le postulat posant qu'un groupe social est fait d'une multitude d'exceptionnalités normales, qui bien qu'exceptionnelles et propres n'en sont pas moins normales, c'est-à-dire s'inscrivant dans une série dont des caractéristiques peuvent être déterminées. Parce qu'ils définissent les enjeux théoriques de la micro-histoire, les historiens Carlo Ginzburg et Carlo Poni font un pas de plus, rarement franchis par les sociologues pratiquant des études de cas. Ils estiment que l'analyse micro historique a deux faces. Mise en 'œuvre à petite échelle, elle rend souvent possible une reconstitution du vécu inaccessible aux autres approches historiographiques. Elle se propose d'autre part de repérer les structures invisibles selon lesquelles ce vécu est articulé (Ginzburg & Poni, 1981, p. 135).

La question se poserait non seulement de l'usage heuristique des propositions théoriques, mais également de leur force théorique : est-il possible de les considérer comme étant des structures sociales? Le problème n'est pas simplement de constater la pertinence de réutiliser une proposition théorique, mais de définir une réalité sociale particulière et diverse par la possibilité de cet usage. Contrairement à ce qu'affirment certains sociologues pratiquant l'étude de cas (Hammersley, Gomm, & Foster, 2000; Mitchell, 2000), celle-ci ne serait pas incompatible avec la prise en considération de l'inscription des expériences irréductiblement particulières dans des structures. Un certain rapport aux propositions théoriques le permet, à la fois qualitativement et quantitativement, en définissant à la fois la nature et l'extension de cette réalité sociale. À l'intérieur d'un champ dont l'extension *réelle* ne peut être véritablement déterminée dans la mesure où il dépend de l'étendue du méta-site où les études ont eu lieu, l'usage de ce rapport suppose que les propositions théoriques ne soient pas seulement des outils d'analyses, mais véritablement des modélisations renvoyant à une certaine réalité. Une telle attention aux structures ne signifie donc pas renoncer à la

diversité de situations locales ni utiliser les études de cas pour spécifier une norme dans lesquelles les différentes spécificités locales seraient subsumées. Le cas est perçu comme une opportunité de voir le fonctionnement effectif de cadres théoriques dans une situation concrète, non comme un échantillon de toute façon trop petit et non défini adéquatement pour être représentatif (Yin, 2013).

Le point de vue des agents.

L'objectif est alors d'identifier les cadres structurels dans lesquels les individus se placent à partir de l'observation de la manière dont ils le font. L'étude de cas n'est pas un abandon de l'étude des structures susceptibles d'informer normativement les pratiques et les conduites des agents. Elle implique plutôt de les considérer en tant qu'actualisées dans chaque cas. Les sociologues Roger Gomm et Martyn Hammersley estiment que l'étude de cas correspond à une volonté de donner une voix aux acteurs (Gomm & Hammersley, 2000) en écoutant la manière dont ils comprennent le monde social. Les structures culturelles et sociales apparaissent en tant que visées et vécues par les acteurs quand ils les actualisent. Ainsi la pratique même d'une réflexion structurelle à partir d'étude cas appelle une démarche héritée de l'ethnométhodologie où il s'agit de rendre compte de cadres immanents tels qu'ils sont vécus et appropriés par les agents (Garfinkel, 2001; Ogien, 2001).

Ces auteurs partagent l'idée d'une logique et d'un sens émergeant de l'expérience des acteurs plutôt que déterminés par le chercheur. Il n'est pas question alors de nier l'existence d'une réalité sociale extérieure aux agents, mais de la considérer depuis le point de vue de ces derniers : le monde social et culturel apparaît sous les traits d'un champ pour les consciences subjectives. C'est par cette expérience les réinvestissant que ces structures existent véritablement et qu'il est possible de les définir. Réciproquement, ce contexte ou ce milieu structurel vécu est le produit de l'expérience des acteurs qui est rétroactivement le milieu social ou l'incarnation objective des structures en tant que milieu vécu par d'autres agents. Ils sont la structure sociale dont ils font l'expérience (Garfinkel, 2001). Les structures qu'il est possible de dégager à partir d'une étude de cas sont donc elles-mêmes analytiques et immanentes : elles apparaissent par l'observation et l'explicitation de ce que font et disent les agents. La question de leur définition et de leur objectivité est donc suspendue pour ne considérer que la manière dont elles sont vécues, et à la fois investies et réinvesties par l'expérience des acteurs.

Contrairement à une approche structuraliste ou fonctionnaliste, ce ne sont pas des dynamiques sociales qui s'imposeraient de l'extérieur à des acteurs. Qualifiés d'analyses

formelles par Harold Garfinkel (2001), ces travaux ne tiendraient pas compte de la manière dont les acteurs sociaux vivent leurs expériences, parce qu'ils chercheraient à expliquer comment l'ordre social est possible en le dissociant des activités pratiques qui le constituent. Même si ces analyses se fondent sur des pratiques concrètes et sur leurs effets matériels, il s'agit toujours de déterminer des conditions sociales objectives, au sens d'extérieures aux individus quelques soient le contexte ou la conjoncture, et s'imposant souverainement en dernière instance. La régularité des conduites, fondement de l'ordre social et de la coordination de l'action, serait à rapporter à des référents structurels extérieurs. Les structures sociales apparaissent alors comme une des contraintes extérieures normatives réglant de manière efficace les individus, par conséquent le sens du social appartiendrait à ces structures et non aux acteurs eux-mêmes. Le fait de généraliser à partir d'études locales est alors faisable dans la mesure où ces structures sont supposées régler absolument les individus en leur inculquant des comportements normatifs, quelles que soient les circonstances.

C'est à cette idée que s'oppose l'étude de cas. Elle implique la redéfinition de la généralisation comme étant analytique et produisant des propositions théoriques. Elle se fonde sur un refus de considérer les individus comme des « idiots culturels », pour reprendre un terme d'Harold Garfinkel, c'est-à-dire étant passivement à leur place dans une structure ou une fonction. Ils sont considérés comme des agents, donc comme des individus actifs doués d'agencivité, et non comme des acteurs s'inscrivant dans des places fonctionnelles prédéterminées qu'ils occupent sans en redéfinir les contours ni les modalités. Les structures sociales ne sont ainsi pas des champs de forces ou des réseaux de positions existant indépendamment d'eux et les déterminant *a priori*.

Or, chaque réinvestissement est l'occasion d'une appropriation ayant la forme d'un décalage avec ces structures. C'est ce qu'expriment les sociologues Peter Berger et Thomas Luckmann, « de façon présumée, tous les hommes, une fois socialisés, sont potentiellement des traîtres à eux-mêmes » (Berger & Luckmann, 2006, p. 280). L'actualisation des structures sociales et des institutions est toujours une perturbation de ces structures et de ces institutions résinifiées par les individus (Butler, 2004; Derrida, 1990). Ce fait apparaît lorsqu'est mise en avant la contextualisation propre de chaque situation. S'inscrivant dans la même perspective qu'Harold Garfinkel parlant d'« instructions » pour qualifier l'effet des structures sociales sur les agents, Robert Yin comprend ces éléments comme des injonctions ou des « modes d'emploi » n'ayant leur validité que dans la compréhension et le réinvestissement dont les acteurs sociaux se servent pour orienter et comprendre leurs actions. Contrairement à une

épistémologie structuraliste et fonctionnaliste, l'intérêt pour les structures n'implique pas le fait de délaissier les déviations par rapport à la norme, jugées non significatives, afin de dégager une vision globale subsumant les particularités. Il s'agit symétriquement de voir comment ces particularités, que le philosophe Michel Foucault nomme des résistances (Foucault, 1999, 2004), actualisent ces structures qui n'ont pas d'existences propres indépendamment de la manière dont elles apparaissent dans ces cas particuliers. L'intérêt se porte sur la manière dont les individus font une expérience propre à l'intérieur de ces cadres, ce qui permet de repérer et de ne pas négliger les déviations et ambiguïtés.

Conclusion : L'usage critique de l'étude de cas.

Une telle conception de la généralisation n'est pas seulement une exigence épistémologique fondée sur la complexité de certains objets d'études. Comme tout choix épistémologique, elle se fonde sur une certaine ontologie : si une méthode est la plus à même de rendre compte d'un objet, c'est qu'elle permet de rendre compte de la nature de cet objet. Privilégier la nécessité de prendre en compte les décalages et les réalités particulières dans une étude de cas – dont les résultats ne peuvent valoir d'une manière générale qu'en réduisant la complexité d'une population – correspond à une certaine conception libérale de la société. Le but est de mettre en avant ses désordres locaux et la manière dont chaque individu réinvente sa position au sein des structures sociales. Dans cette conception de la société, le rapport entre les structures sociales et les individus n'est pas celui d'une détermination aliénante, mais une négociation constante faite de réinvestissements subversifs, d'accommodations conservatrices et de différenciations. Est alors ouverte notamment la possibilité d'entendre et de rendre compte des expériences dissonantes ou subalternes échappant aux cadres hégémoniques dans la mesure où elles restent *infra-statistiques* ou échappent aux cadres d'analyse en fonction desquels est caractérisée la normalité étudiée. La signification est rendue disponible pour que de nouveaux groupes insoupçonnés, hérités de ceux que le philosophe Walter Benjamin nommait les vaincus de l'histoire, puissent y voir la trace, invisible pour nous, de leur propre histoire. D'un autre côté sont perçues les expériences individuelles ou les résistances interdisant de définir aucun groupe social comme homogène. Au-delà de la multitude des groupes sociaux donnant des significations différentes à un même patrimoine, il s'agit de comprendre que l'appropriation personnelle constituant l'expérience de chacun doit être mise en avant. Les groupes sociaux seraient vus comme des individus complexes et les individus simples qui les composent comme étant engagés dans des intérêts

et des expériences spécifiques, quand bien même ils appartiendraient au même groupe social, qu'il soit restreint ou étendu à toute l'humanité.

Contrairement à ce que suggère Bourdieu lorsqu'il renvoie la sociologie phénoménologique à un subjectivisme (Blin, 1995; Bourdieu, 1980), s'intéresser aux vécus des structures sociales ne signifie donc pas renoncer à toute critique sociale. Elle ne se fait pas au nom de principes en démontrant les contradictions et les imperfections de la structure ou de l'ordre social, mais en montrant par l'exemple des déviances qui le contestent de l'intérieur. L'objectif n'est pas de dénoncer la manière dont les individus y sont aliénés, mais de regarder celle dont ils ne peuvent jamais l'être complètement. Plutôt que de dénoncer un ordre social, sont mis en avant ses ratés qui sont autant d'indices à la fois de la possibilité d'y échapper et de le subvertir.

Références.

Albarello, A. (2011). *Choisir l'étude de cas comme méthode de recherche*. Bruxelles : De Boeck.

Berger, P. & Luckmann, T. (2006). *La construction sociale de la réalité*. Paris : Armand Colin.

Blin, T. (1995). *Phénoménologie et sociologie compréhensible. Sur Alfred Schütz*. Paris: L'Harmattan.

Blumer, H. (1954). What is wrong with social theory? *American Sociological Review*, 18, 3-10.

Bourdieu, P. (1980). *Le sens pratique*. Paris : Éditions de Minuit.

Butler, J. (2004). *Le pouvoir des mots, discours de haine et politique du performatif*. Paris : Éditions Amsterdam.

Cefai, D. & Depraz, N. (2001). De la méthode phénoménologique dans la démarche ethnométhodologique. Dans M. de Fornel, R. Ogien & L. Quéré (Éds.), *L'ethnométhodologie. Une sociologie radicale. Colloque de Cerisy* (pp. 97-117). Paris : La Découverte.

Derrida, J. (1990). Signature event context. Dans J. Derrida (Éd.), *Limited Inc* (pp. 37-41). Paris: Galilée.

Donmoyer, R. (2000). Generalizability and the single-case study. Dans R. Gomm, M.

Hammersley & P. Foster (Éds.), *Case, study method. Key issues, key texts* (pp. 45-68). Londres: Sage.

Eckstein, H. (2000). Case study and theory in political science. Dans R. Gomm, M. Hammersley & P. Foster (Éds.), *Case, study method. Key issues, key texts* (pp. 119-164). Londres: Sage.

Foucault, M. (1999). *Les anormaux. Cours au collège de France, 1974-1975*. Paris : Gallimard/Seuil.

Foucault, M. (2004). *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France, 1977-1978*. Paris : Gallimard/Seuil.

Garfinkel, H. (2001). Le programme de l'ethnométhodologie. Dans M. de Fornel, R. Ogien & L. Quéré (Éds.), *L'ethnométhodologie. Une sociologie radicale. Colloque de Cerisy* (pp. 31-55). Paris : La Découverte.

Ginzburg, C. & Poni, C. (1981). La micro-histoire. *Le débat*, 17, 133-136.

Goetz, J. & Le Compte, M. (1984). *Ethnography and qualitative design in education research*. Orlando, FL: Academic Press Inc.

Gomm, R. & Hammersley, M. (2000). Introduction. Dans R. Gomm, M. Hammersley & P. Foster (Éds.), *Case study method. Key issues, key texts* (pp. 1-16). Londres: Sage.

Guba, E. & Lincoln, Y. (1981). *Effictive evaluation: improuving the usefull of evaluation results through responsive and naturalistic approaches*. San Francisco, CA : Jossey Bass.

Hamel, J. (1998). Défense et illustration de la méthode des études de cas en sociologie et en anthropologie. Quelques notes et rappels : figures de la connaissance. *Cahiers internationaux de sociologie*, 104, 121-138.

Hammersley, M., Gomm, R. & Foster, P. (2000). Case study and theory. Dans R. Gomm, M. Hammersley & P. Foster (Éds.), *Case study method. Key issues, key texts* (pp. 258-324). Londres : Sage.

Jablonka, Y. (2012). Écrire l'histoire de ses proches. Dans C. Zalc, T. Bruttman, I., Ermakoff & N. Mariot (Éds.), *Pour une micro histoire de la Shoah* (pp. 36-62). Paris : Seuil.

Lincoln, Y. & Guba, E. (2000). The only generalization is : there is no generalization. Dans R. Gomm, M. Hammersley & P. Foster (Éds.), *Case study method. Key issues, key texts* (pp. 27-44). Londres: Sage.

- Miles, M. & Huberman, M. (1991). *Analyse des données qualitatives*. Bruxelles : de Boeck.
- Mitchell, C. (2000). Case and situation analysis. Dans R. Gomm, M. Hammersley & P. Foster (Éds.), *Case study method. Key issues, key texts* (pp. 165-186). Londres : Sage.
- Ogien, R. (2001). L'autre sociologie. Dans M. de Fornel, R. Ogien & L. Quéré (Éds.), *L'ethnométhodologie. Une sociologie radicale. Colloque de Cerisy* (pp. 391-417). Paris : La Découverte.
- Paugam, S. (2012). *L'Enquête sociologique*. Paris : Presses universitaires de France.
- Ragin, C (1987). *The comparative method: moving beyond qualitative and quantitative strategies*. Berkeley, CA: University of California.
- Ragin, C. & Becker, H. (1992). Introduction. Cases of « what is a case? ». Dans C. Ragin & H. Becker (Éds.), *What is a case? Exploring the foundations of social inquiry* (pp. 1-17). New York, NY: Cambridge University Press.
- Robinson, W. (2000). The logical structure of analytic induction. Dans R. Gomm, M. Hammersley & P. Foster (Éds.), *Case study method. Key issues, key texts* (pp. 187-195). Londres: Sage.
- Schofield, J. (2000). Increasing the generalizability of qualitative research. Dans R. Gomm, M. Hammersley & P. Foster (Éds.), *Case study method. Key issues, key texts* (pp. 69-97). Londres: Sage.
- Stake, R. (1995). *The art of case study research*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Stufflebeam, D. & Shinkfield, A. (2007). *Evaluation theory, models and applications*. San Francisco, CA : Jossey-Bass.
- Varenne, F. (2011). *Modéliser le social. Méthodes fondatrices et évolutions récentes*. Paris: Dunod.
- Yin, R. (2013). *Case study research. Design and methods*. Thousand Oaks, CA : Sage.